

Initiatives ministérielles

gouvernementaux. C'est là une partie vitale et importante des fonctions d'un député.

La règle que nous proposons d'ajouter permettra la télédiffusion des délibérations des comités. Or, cette règle, monsieur le Président, ne plaît pas à tous, car grâce à elle, on saura qui ne participe pas aux travaux des comités et l'on pourra aussi voir que les bonnes questions sont parfois victimes d'interventions stupides.

Comme les membres des comités eux-mêmes, tous les Canadiens auraient la chance de participer au processus législatif. Nous pouvons décider d'être responsables et efficaces. C'est d'ailleurs pour être efficaces que nous sommes élus, monsieur le Président, et nous sommes à la hauteur.

Ouvrons nos portes à la télévision. Ainsi, les télédiffuseurs pourront montrer en action des députés qui normalement ne seraient pas vus. Assis dans votre salon, vous pourriez voir votre député à l'oeuvre.

[Traduction]

Voilà une démocratie visible, monsieur le Président. Il faut rendre des comptes. On considère cela comme de la responsabilité.

Certains députés de l'autre côté se frotteront peut-être les mains de plaisir en espérant une nouvelle chance de quasi-période des questions. De fait, certains députés ministériels n'aimeront peut-être pas non plus le changement proposé. Il permettrait peut-être de montrer une cravate mise de travers, un cheveu déplacé, un regard ahuri à l'endroit d'un fonctionnaire expliquant d'une voix monotone certaines dispositions mystérieuses d'un projet de loi.

[Français]

Je ne crois pas toutefois que cela arrivera. Je crois plutôt que le dur labeur, les connaissances, le dévouement, la sincérité et en fait la collaboration entre députés transparaîtront.

Monsieur le Président, ces propositions comportent divers changements aux règles concernant les mesures d'initiatives parlementaires. Je ne veux pas aborder toutes ces règles en détail, mais j'estime que quelques observations s'imposent.

En ma qualité d'ancien président adjoint et maintenant de ministre, je sais fort bien que les députés sont capables de proposer des mesures législatives pertinentes et bien mûries. Certains projets finissent par franchir toutes les étapes et par entrer en vigueur. C'est le cas du projet de loi C-223, présenté au nom du député néo-démocrate de

Churchill et qui porte sur l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail. C'est également le cas du projet de loi C-239 qui vise à changer le nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent. Comme dernier exemple, monsieur le Président, permettez-moi de citer le projet de loi C-258, bien structuré, de l'honorable député d'Etobicoke, créant la bourse de recherches sur la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

Ces trois exemples de projets de loi d'initiatives parlementaires ont reçu la sanction royale et font maintenant partie des lois canadiennes. Mais, car il y a un mais, au-delà de 150 projets de loi sont actuellement inscrits au *Feuilleton*, en même temps que plus de 700 projets de loi d'initiatives parlementaires.

• (1730)

Monsieur le Président, il faut faire quelque chose. C'est une loterie, un jeu de hasard. C'est ce que les députés appellent la terrible heure des choix. Ma motion sera-t-elle retenue? Mon projet de loi sera-t-il débattu un jour? Franchira-t-il toutes les étapes et deviendra-t-il une loi? Malheureusement, les chances que cela se produise dans le peu de temps disponible sont minces. C'est pourquoi nous proposons de prolonger les heures de séance le jour. Nous proposons d'aplanir certains aspects des mesures d'initiative parlementaire. Ce que nous avons devant nous, ce sont des propositions qui ont été débattues, négociées, examinées et modifiées.

Nous devons accomplir deux choses, monsieur le Président. Premièrement, terminons ce débat et passons au vote sur ces changements.

Et deuxièmement, passons à la prochaine série de négociations afin d'avoir une deuxième série de changements au Règlement pour le mois de juin.

Vu les déclarations faites dans les discours des *house leaders* du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle, conformément à l'article 57 du Règlement, je donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du gouvernement n° 30 relative à des amendements au Règlement de la Chambre et sur tout amendement y afférent, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec intérêt. Je réserve